



Agglo du Pays de Dreux  
4 rue de Châteaudun – BP 20159  
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00  
www.dreux-agglomeration.fr

---

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022

---

RESSOURCES  
GOUVERNANCE

**Société publique locale gestion aménagement et construction (GAC) :**  
**Avis sur la gouvernance de la SPL**

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

**N°2022-253**

---

Nombre de membres en exercice	<b>123</b>
Nombre de présents	<b>78</b>
Nombre de pouvoirs	<b>5</b>
Votants	<b>83</b>
Secrétaire de séance : Talal ABDELKADER	

L'an 2022, le 21 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 15 novembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Christine FEUILLEUSE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Christian GUILLOT (LA CHAPELLE-FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20221121-2022-253-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022  
Notification : 08/12/2022

M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; Mme Chantal BREUX (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) donne pouvoir à Caroline VABRE (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

## Il a été exposé que,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est actionnaire de la société publique locale Gestion Aménagement et Construction (SPL GAC) aux côtés des communes de Dreux et Châteauneuf-en-Thymerais. Les deux collectivités détiennent respectivement 20 %, 79,80 % et 0,2 % du capital social de la société et bénéficient, au conseil d'administration, d'un représentant pour l'Agglomération, de quatre représentants pour la commune de Dreux et d'un représentant pour la commune de Châteauneuf-en-Thymerais.

La SPL GAC intervient principalement dans le domaine de l'aménagement et de la construction

Le Conseil d'administration de la SPL GAC a approuvé l'entrée au capital de la commune de Mézières-en-Drouais par délibération du 4 octobre 2022 et agréé la cession d'1 action. Cette acquisition interviendra au prix de 1690,24 Euros, compte tenu du niveau de capitaux propres, correspondant à 1 action de 1000 euros de valeur nominale entièrement libérée consentie par la commune de Dreux.

Il est ainsi projeté une prise de participation de la commune de Mézières-en-Drouais à hauteur de 0,1% du capital social.

Les modalités d'entrée au capital de la commune de Mézières-en-Drouais sont réglées dans le cadre d'un pacte d'actionnaires.

Le projet de pacte d'associés prévoit notamment que, sauf accord contraire des Parties, la commune de Mézières-en-Drouais s'engage à se retirer de l'actionnariat de la SPL GESTION AMENAGEMENT CONSTRUCTION à l'achèvement des opérations et missions qu'elle aura confiées à la société.

Les Parties ont convenu que cette sortie de la Commune de Mézières-en-Drouais de l'actionnariat de la société interviendra par voie de cession de l'action dont elle sera devenue propriétaire à la Commune de Dreux pour un prix de l'action calculé comme suit : Capitaux propres ÷ Nombre d'actions

Le transfert de propriété de l'action qui sera acquise par la commune de Mézières-en-Drouais n'interviendra qu'après réalisation de ces conditions au jour de l'inscription de sa qualité d'actionnaire dans les comptes de la SPL sur justificatif de l'ordre de mouvement correspondant émis par la commune de Dreux.

L'entrée au capital de la commune de Mézières-en-Drouais aura pour conséquence la modification de la répartition du Conseil d'administration.

## Répartition actuelle du capital et des sièges d'administrateurs

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant Capital	Pourcentage de détention	Sièges au conseil d'administration
Commune de Dreux	798	798 000 €	79.8 %	4
CA du Pays de Dreux	200	200 000 €	20 %	1
Commune de Châteauneuf-en-Thymerais	2	2 000 €	0.2 %	1
Total	1 000	1 000 000 €	100	6

## Répartition future du capital et des sièges d'administrateurs

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant Capital	Pourcentage de détention	Sièges au conseil d'administration
Commune de Dreux	797	797 000 €	79.7 %	4
CA du Pays de Dreux	200	200 000 €	20 %	1
Commune de Châteauneuf-en-Thymerais	2	2 000 €	0.2 %	1
Mézières-en-Drouais	1	1 000€	0.1 %	1
Total	1 000	1 000 000 €	100	7

Parallèlement à ces évolutions de l'actionnariat de la société, la SPL GAC sollicite l'avis de la Communauté d'agglomération sur une proposition d'évolution de sa gouvernance.

Par délibération en date du 17 novembre 2020, le Conseil d'administration de la SPL Gestion Aménagement Construction a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la société. Le directeur général en fonction depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020 cessera ses fonctions à compter du 30 novembre prochain.

En conséquence, il est proposé d'approuver, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la SPL qui sera soumis au Conseil d'administration.

Il sera proposé au Conseil d'administration de la SPL de confier ces fonctions de Président Directeur Général de la SPL à la commune de Dreux, représentée par Monsieur Jean-Michel POISSON.

*VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1524-1 et L.1524-5 et suivants*

*VU le code du commerce et notamment son article L. 225-56*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (M. Poisson ne prend pas part au vote) (5 oppositions, 1 abstention) :

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de la SPL Gestion Aménagement Construction qui pourraient être confiées à la Commune de Dreux, représentée par Monsieur Jean-Michel POISSON.

**ARTICLE 2 : DONNE** tout pouvoir au représentant de la Communauté d'agglomération à l'Assemblée Générale de la SPL GAC pour porter un vote favorable au projet de modification des articles 7 et 13 des statuts de la Société et à la nouvelle répartition des sièges d'administrateur ;

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 07/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Dreux, le 07 décembre 2022**



**Gérard SOURISSEAU**  
**Président**

**Talal ABDELKADER**  
**Secrétaire de séance**